

Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoire du Yukon, Territoire du nord-ouest (un projet multi-provincial)

Projet : Programme de conservation des habitats de la région boréale de l'Ouest et des prairies et prairies-parcs du Canada

Endroits : Prairies canadiennes, forêt-parc à trembles (y compris la forêt-parc Peace) et forêts boréales de l'Ouest de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

Cessionnaire : Canards Illimités Canada (CIC)

Personne-ressource : Pat Kehoe, p_kehoe@ducks.ca, 780-489-2002

Partenaires financiers : Ducks Unlimited Inc. (y compris d'autres organismes, industries et fondations), USDA Forest Service, Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d'Environnement Canada, gouvernements des provinces et des territoires, Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, Saskatchewan Watershed Authority, Conservation de la nature Canada et autres contributeurs canadiens

Approbation du financement : Juin 2009

Subventions en vertu de la NAWCA : 17 985 615 \$

Fonds de contrepartie : 17 985 615 \$

Autres contributions : 12 907 000 \$

Plan conjoint : Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP)

RCO : 6 et 11

Le programme de conservation des habitats de la région boréale de l'Ouest et des prairies et prairies-parcs du Canada de Canards Illimités Canada (CIC) conservera les habitats des terres humides et des hautes terres associées qui s'y rattachent dans les régions visées afin d'en maximiser les avantages pour la sauvagine nicheuse, en mue et en halte migratoire, ainsi que pour les autres oiseaux migrateurs connexes. Le programme marque une autre étape de l'engagement pluriannuel à long terme qui consiste à atteindre les objectifs d'habitat et de population de la sauvagine prévus par le Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP), dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Les objectifs se rapportant particulièrement aux habitats sont énoncés dans le plan de mise en œuvre du PCHP (2007-2012).

Les programmes de CIC portant sur les habitats en terres humides continuent de tabler sur les connaissances scientifiques de pointe du continent et sur de nouveaux partenariats stimulants. La présente proposition expose en détail un nouveau partenariat entre le gouvernement fédéral du Canada (Environnement Canada) et des organisations non gouvernementales de protection de l'environnement en vue de conserver les habitats existants et de restaurer les habitats perdus les plus importants pour les espèces sauvages du Canada. Le gouvernement fédéral a promis 225 millions de dollars sur cinq ans dans son Programme de conservation des zones naturelles, et CIC est expressément désigné comme l'un des bénéficiaires. Cette proposition signale que 36 952 acres ont été protégées grâce au financement du Programme de conservation des zones naturelles dans les paysages prioritaires de CIC. Un rapport de situation sur la politique de l'Alberta sur les terres humides fait partie des nouveaux éléments de cette proposition. Cette politique progressive sur les terres humides propose de protéger toutes les terres humides de l'Alberta, peu importe leur taille ou leur permanence, et d'instituer un cadre séquentiel de mesures d'atténuation des impacts sur les terres humides. Cette proposition décrit également un nouveau programme pilote de détermination des coûts en Saskatchewan, afin d'établir la valeur de la restauration des terres humides dans les paysages ciblés par le PCHP. Les 17 985 615 \$ en subventions de la NAWCA, de même que les 17 985 615 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 12 907 000 \$ seront principalement utilisés dans les prairies et prairies-parcs du Canada. Ces fonds serviront à protéger environ 186 444 acres additionnelles, à aménager 104 174 acres d'habitat récemment protégées, et à gérer 3 610 239 acres d'habitat.

Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador (un projet multi-provincial)

Projet : Canards Illimités Canada – Plan conjoint des habitats de l'Est pour la conservation des terres humides

Endroits : Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador

Cessionnaire : Canards Illimités Canada

Personne-ressource : Deanne Meadus, d_meadus@ducks.ca, 902-667-8726

Partenaires financiers : Ducks Unlimited Inc. (y compris d'autres organismes, industries et fondations), Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d'Environnement Canada, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Fondation de la faune du Québec, province du Nouveau-Brunswick, province de l'Île-du-Prince-Édouard, province de la Nouvelle-Écosse, province de Terre-Neuve-et-Labrador, propriétaires terriens privés, Habitat faunique Canada, Compagnie minière IOC, Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

Approbation du financement : Juin 2009

Subventions en vertu de la NAWCA : 4 188 418 \$

Fonds de contrepartie : 4 188 418 \$

Autres contributions : 5 995 100 \$

Plan conjoint : Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)

RCO : 7, 8, 12, 13 et 14

Le PCHE assure le soutien d'une variété d'espèces de sauvagine tout au long de l'année. À cet effet, un éventail de mesures de conservation seront prises dans le but de créer des conditions d'habitat qui, avec le temps, créeront des paysages capables de subvenir aux besoins de 1,81 million d'équivalents-couples reproducteurs de sauvagine. La proposition 2009-3 s'inscrit dans la foulée de l'engagement pluriannuel des partenaires du PCHE qui consiste à mettre en place des mesures de conservation de l'habitat de la sauvagine dans les six provinces de l'est du Canada. Les plans provinciaux de mise en œuvre du PCHE indiquent les objectifs quantitatifs en matière de sauvagine, d'habitats et de ressources, et sont guidés par les recommandations formulées dans l'évaluation du PNAGS. Cette proposition porte sur la protection et l'amélioration des habitats essentiels dans les paysages prioritaires, ces priorités ayant été établies en fonction de l'abondance et de la distribution de la sauvagine, des habitats existants, du risque pour les habitats et de l'importance des habitats existants pour les principaux indices de survie de la sauvagine (p. ex., les taux de survie des canetons et les taux d'établissement pour la sauvagine nicheuse). L'intendance des terres privées, la communication, ainsi que l'évaluation et la surveillance continues du programme optimiseront l'ensemble des répercussions des mesures de conservation. Les mesures de conservation à l'issue de cette proposition amélioreront et maintiendront la qualité et la quantité des habitats pour les espèces sauvagines nicheuses, en halte migratoire et en hivernage.

Les subventions de de NAWCA de 4 188 418 \$, de même que les fonds de contrepartie de 4 188 418 \$ et les autres contributions de 5 995 100 \$ seront principalement utilisés dans les principales zones intérieures visées par le programme dans les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces fonds serviront à protéger environ 9 385 acres additionnelles, à aménager 5 908 acres récemment protégées, et à gérer 544 293 acres d'habitat.

Colombie-Britannique (un projet)

Projet : Conservation des habitats de terres humides et de hautes terres associées essentielles de la Colombie-Britannique

Endroit : Colombie-Britannique, Canada

Cessionnaire : Canards Illimités Canada

Personne-ressource : Brad Arner, b_arnier@ducks.ca, 250-374-8307 poste 223

Partenaires : Ducks Unlimited Inc., Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d'Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, BC Habitat Conservation Trust Foundation, différentes administrations locales, différentes autres organisations non gouvernementales et autres partenaires, sociétés et propriétaires terriens privés

Approbation du financement : Juin 2009

Subventions en vertu de la NAWCA : 2 463 781 \$

Fonds de contrepartie : 2 463 781 \$

Autres contributions : 2 193 000 \$

Plans conjoints : Plan conjoint de la côte du Pacifique (PCCP) et Plan conjoint intermontagnard canadien (PCIC)

RCO : 5, 9 et 10

Les programmes de conservation de la sauvagine de Canards Illimités dans le Plan conjoint de la côte du Pacifique de la Colombie-Britannique porteront sur la protection et l'aménagement des habitats qui permettent à la sauvagine en migration et en hivernage de s'alimenter. Les estuaires, qui fournissent des aliments naturels de même que certaines cultures auxquelles la sauvagine s'est adaptée dans les terres basses agricoles, sont également les habitats les plus menacés dans les zones prioritaires du PCCP. Les principaux moyens de protection consisteront à acquérir des terres agricoles et à obtenir à des engagements (covenants) de conservation avec d'autres partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), ainsi qu'à acquérir et à obtenir une désignation des estuaires par la Couronne. Les efforts d'aménagement augmenteront les herbiers de zostères dans les estuaires. Les projets portant sur les terres agricoles viseront à promouvoir la formation végétale de couverture et la culture racine.

Le PCIC couvre un paysage de reproduction de la sauvagine le long de la voie migratoire du Pacifique. Les mesures de protection porteront sur les complexes de terres humides au sein des pâturages, ainsi que sur les terres humides dans les plaines inondables au fond des vallées. Les efforts d'amélioration porteront sur les principaux facteurs limitants comme les densités des couples et des nichées, et la réussite de la nidification. Dans cette région, la principale activité consistera à travailler en collaboration avec l'industrie de l'élevage pour protéger et aménager les terres humides dans les parcours naturels.

Les nouveaux éléments dans cette proposition sont la seconde phase de l'analyse de l'étude énergétique du canard pilet et du canard d'Amérique en coopération avec Ducks Unlimited Inc., la mise en œuvre des inventaires d'oiseaux aquatiques côtiers, et le lancement d'une étude de nidification qui fournit de l'information sur les indices vitaux de la sauvagine pour le PCIC. Les 2 463 781 \$ en subventions de la NAWCA, ainsi que les fonds de contrepartie de 2 463 781 \$ et les autres contributions totalisant 2 193 000 \$ seront surtout utilisés dans le delta du Fraser, sur la côte est de l'île de Vancouver et dans les terres de l'Okanagan et de Cariboo-Chilcotin. Ces fonds permettront de protéger environ 2 255 acres additionnelles, d'améliorer 2 800 acres d'habitat récemment protégées, et de gérer 190 742 acres d'habitat.

Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador (un projet multi-provincial)

Projet : CNC – Québec et Atlantique : Protection des habitats des terres humides et des hautes terres associées (2009-3)

Endroits : Sites choisis dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec

Cessionnaire : Conservation de la nature Canada (CNC)

Personnes-ressources : John Foley, 506-450-6010; Joël Bonin, 514-876-1606 poste 224

Partenaires : Friends of the Nature Conservancy of Canada Inc., province du Nouveau-Brunswick, province de la Nouvelle-Écosse, province de l'Île-du-Prince-Édouard, province de Terre-Neuve-et-Labrador, gouvernement du Québec, Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d'Environnement Canada

Approbation du financement : Juin 2009

Subventions en vertu de la NAWCA: 500 000 \$

Fonds de contrepartie : 500 000 \$

Autres contributions : 712 500 \$

Plan conjoint : Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)

RCO : 8, 12, 13 et 14

Les terres humides et les hautes terres associées, qui sont représentatifs des écorégions du Québec et des provinces de l'Atlantique, sont sujets au développement croissant (résidentiel, tourisme, industriel), aux pressions exercées par les pratiques récréatives non durables et à la dégradation causée par l'utilisation agricole et urbaine des terres. CNC se spécialise dans la protection directe des terres privées, y compris les habitats essentiels des terres humides et des hautes terres associées. Par le biais d'une combinaison de dons de terres et d'acquisitions en fief simple, les terres sont protégées du drainage et de la dégradation, ainsi que de la culture et du défrichement. Le projet tire parti des ententes de subvention précédemment approuvées en vertu de la NAWCA au Québec et dans les provinces atlantiques. Les activités du plan de travail s'harmonisent avec les objectifs du plus récent plan quinquennal de mise en œuvre du PCHE (2007-2012) et du PNAGS. Les activités seront axées sur la préservation : 1) des habitats de nidification et de migration importants, 2) des habitats de halte migratoire et de mue, et 3) des habitats d'hivernage pour la sauvagine, les oiseaux de rivage, les espèces d'oiseaux des prairies et celles qui vivent en colonie, ainsi que d'autres espèces de faune et de flore indigènes. En outre, cette proposition permettra d'éduquer les propriétaires terriens et les usagers sur la valeur des terres humides pour les espèces sauvages et la santé des écosystèmes.

Les 500 000 \$ en subventions en vertu de la NAWCA, de même que les 500 000 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 712 500 \$ seront principalement dépensés dans les écorégions des basses-terres du Saint-Laurent, des Appalaches septentrionales et de l'Acadie, et du sud des Laurentides; dans les écorégions des basses-terres du Nouveau-Brunswick et de Northumberland/Bras D'Or en Nouvelle-Écosse, dans les écorégions Golfe du Maine/baie de Fundy/bassin Minas et côte de l'Atlantique; dans l'écorégion de l'Île-du-Prince-Édouard; et dans les écorégions du sud-ouest de Terre-Neuve et des landes océaniques du sud d'Avalon et de Burin à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces fonds permettront de protéger 1 500 acres additionnelles, dont 700 acres d'habitat au Québec, et 800 acres dans les provinces de l'Atlantique. Cela correspond à 1,42 % de l'objectif de protection d'habitat énoncé dans le plan de mise en œuvre de 2007-2012 pour le Québec (49 297 acres), et à 14,1 % de l'objectif de protection pour les provinces de l'Atlantique (5 653 acres). Les activités d'aménagement porteront sur 100 acres récemment protégées, et des activités de gestion seront entreprises sur 9 800 acres de terres protégées en vertu de cette entente et des ententes antérieures.

Manitoba (un projet)**Projet** : Projet Potholes Plus**Endroit** : Manitoba, Canada**Cessionnaire** : Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba**Personne-ressource** : Tim Sopuck, tsopuck@mhhc.mb.ca, 204-784-4357**Partenaires** : Delta Waterfowl Foundation, Environnement Canada, district de conservation de Turtle Mountain, province du Manitoba**Approbation du financement** : Juin 2009**Subventions en vertu de la NAWCA** : 400 000 \$**Fonds de contrepartie** : 400 000 \$**Autres contributions** : 573 250 \$**Plan conjoint** : Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP)**RCO** : 11

Les partenaires de Potholes Plus concentrent leurs efforts sur la conservation des habitats des terres humides et des hautes terres associées connexes pour la sauvagine et les autres oiseaux migrateurs dans les paysages ciblés par le PNAGS de la région des fondrières dans les Prairies canadiennes. Il s'agit de la région centrale sur le continent pour la sauvagine de l'Amérique du Nord et les autres espèces sauvages qui dépendent des terres humides. Les partenaires du projet concentrent leur attention sur la production d'incitatifs visant à conserver, restaurer et mettre en valeur les terres humides et les habitats associés.

Cette proposition met l'accent sur la protection perpétuelle des terres humides et des habitats sauvages adjacents ayant une grande valeur écologique. Des activités complémentaires de restauration des terres humides, ainsi que d'autres activités d'aménagement sur une portion des habitats protégés permettront d'augmenter la production de sauvagine. Les habitats protégés seront gérés de manière à garantir la réalisation continue des fonctions et des avantages liés à l'habitat essentiel.

Les activités d'intendance sont réalisées par l'entremise de l'initiative Alternate Land Use Services (ALUS), un projet pilote qui applique l'approche des « biens et services écologiques » afin de soutenir les décisions des propriétaires terriens de conserver, d'aménager et de restaurer l'habitat. Toutes les activités sont conformes au plan stratégique du PCHP de 2005 et soutiennent directement les objectifs directs de conservation et de restauration dans le plan de mise en œuvre du PNAGS pour le Manitoba (2007-2012) et le plan de mise en œuvre du PCHP (2007-2012). Les 400 000 \$ en subventions de la NAWCA, de même que les 400 000 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 573 250 \$ seront principalement utilisés au Manitoba. Ces fonds serviront à protéger environ 8 200 acres d'habitat dans les terres humides et les hautes terres associées, à aménager et restaurer 280 acres, et à gérer 37 900 acres d'habitat.